



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

Création et supervision d'un appel à projets

Manuel du
gestionnaire

-
Septembre 2022



Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Création d'un appel à projets.....	5
2.1 Renseigner le bloc informations générales.....	6
2.2 Renseigner le bloc cadre d'intervention.....	8
2.3 Renseigner le bloc résumé de l'appel à projets.....	10
2.4 Publier le résumé sur le site fse.gouv.fr.....	12
2.5 Renseigner le bloc critères de sélection.....	12
2.6 Renseigner le bloc profils de plan de financement.....	14
2.7 Consulter le PDF pour visualiser l'appel à projets.....	16
2.8 Valider en interne un appel à projets soumis par un gestionnaire.....	16
2.9 Valider en interne l'appel à projets rédigé par le chef de service.....	17
3. Validation de l'appel à projets par le service superviseur de l'AGD.....	18
3.1 Valider l'appel à projets sans demande de modifications.....	19
3.2 Demander des modifications.....	19
4. Prise en compte des modifications demandées par le service superviseur.....	21
4.1 Réaliser les modifications demandées.....	22
4.2 Soumettre l'appel à projets modifié au service superviseur.....	23
5. Validation de l'appel à projets par le service superviseur.....	25
5.1 Vérifier et valider les modifications.....	26
5.2 Valider l'appel à projets.....	28
6. Prolongation de l'appel à projets.....	29

1. Introduction

Ce document a pour objectif de décrire les différentes fonctionnalités offertes par l'application « Ma démarche FSE + » pour la création et la supervision des appels à projets afin d'accompagner les services gestionnaires et superviseurs dans les différentes étapes de ce module.

Pour la programmation 2021-2027, les appels à projets sont dématérialisés dans un module dédié. Les autorités de gestion déléguées ont donc l'obligation de créer leurs appels à projets sur ce module, afin d'en permettre la validation par leur service superviseur et la publication sur le site fse.gouv.fr.

Le cadre réglementaire et les obligations de publicités décrites au sein des appels à projets par la DGEFP permettront de sécuriser la piste d'audit et d'assurer une meilleure information auprès des porteurs de projets et partenaires sur les financements possibles à chaque échelon territorial.

Le module se compose de **5 blocs dépliés** :



① Le bloc « informations générales » : intitulé, service gestionnaire, zone géographique, contexte... ;

② Le bloc « cadre d'intervention » : sélection de la priorité d'investissement (PI) des objectifs spécifiques ouverts au sein de l'Appel à projets avec les actions visées, les objectifs, le public cible, etc. pour chacun ;

③ Le bloc « critères pour résumé » : montant total du soutien européen prévu au titre de l'appel à projets, date de lancement de l'appel à projets et date limite de dépôt des candidatures, catégorie de candidats éligibles et thème éventuel de l'appel à projets ;

④ Le bloc « critères de sélection » communs et spécifiques : période de réalisation des opérations, montants minimums, taux d'intervention, règles communes et spécifiques d'éligibilité des dépenses, etc. ;

⑤ Le bloc « profils de plan de financement » : choix des options de coûts simplifiés ouvertes pour chaque objectif spécifique sélectionné dans le bloc « cadre d'intervention ».

La publication de l'appel à projets se fait en deux temps :

- 1- Un résumé de l'appel à projets est d'abord publié (pour cela les blocs « informations générales », « cadre d'intervention » et « critères pour résumé » doivent être complétés) ;
- 2- Puis l'appel à projets complet est publié.

La publication préalable du résumé vise à informer les porteurs de projets potentiels de la sortie prévisionnelle et du contenu de l'appel à projets.

2. Création d'un appel à projets

Un appel à projets peut être initié par :

- Un chef de service ;
- Ou un gestionnaire d'une autorité de gestion déléguée (AGD) ;
- Ou d'un organisme intermédiaire (OI).



- Dans le menu **PROGRAMMES**, sélectionnez **Appels à projets**. Vous accédez à la liste des appels à projets existants.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
France Travail
Prestataire

Ma Démarche FSE+

Notifications Mon profil Accessibilité Se déconnecter

Rechercher...

Accueil Opérations Programmes Contrôles Pilotage Administration

Bienvenue de s

Mes dossiers 13 Dossiers

Programmes
Appels à projets
Comitologie

Opération n°202200167	Du 14/06/2022 au 30/06/2022	P1406	VOIR
Opération n°202200158	Du 01/01/2022 au 31/12/2023	gdfg	VOIR



- Cliquez sur **Créer un appel à projets**

Appels à projets

CRÉER UN APPEL À PROJETS

Libellé	Code	Statut	Zone Géographique	Service Gestionnaire	Programme	Subvention globale
AAP_AGD_0604_1	IDF-AGDO	En création	Ile-de-France	DIRECCTE Ile-de-france	Nouveau PO - 0604	Sans objet

2.1 Renseigner le bloc informations générales

Ce bloc permet de renseigner les informations générales de l'appel à projets, qui seront reprises dans le résumé.

À la création de l'appel à projets, le bloc **Informations générales** s'ouvre pour saisie.

Créer un appel à projets

DIRECCTE Ile-de-france

TÉLÉCHARGER

En cours de création

Informations Générales

* Champ obligatoire

Code
-

Service gestionnaire des opérations de cet appel à projets *
DIRECCTE Ile-de-france

Intitulé *
Appel à projet Egalité Femmes Hommes



Remarque : les champs obligatoires à renseigner sont signalés par une *



➤ Saisissez :

- **L'intitulé de l'appel à projets :** cet intitulé sera le titre de l'appel à projets qui apparaît sur fse.gouv.fr, il doit donc être significatif pour les porteurs de projets ;
- **La description et le contexte :** sur quel diagnostic (besoins du territoire) repose l'appel à projets, sur quelle(s) thématique(s) il porte, etc. ;
- **La zone géographique :** la zone géographique est automatiquement renseignée selon la codification du service gestionnaire (Ile de France, PACA, Volet national ...)
- **Le périmètre géographique :** il s'agit ici de préciser le périmètre d'intervention de l'appel à projets (départements, régions...) ;
- **Sélectionnez le Programme concerné** dans la liste déroulante (programme national FSE+ ou programme FTJ).

Intitulé *
Appel à projet Égalité Femmes Hommes

Description et contexte *

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020 « pour une croissance intelligente, durable et inclusive », l'Union Européenne a défini 5 objectifs parmi lesquels celui d'augmenter le taux d'emploi des 20-64 ans. Cela implique une plus grande participation des femmes et se traduit en France par l'objectif d'atteindre un taux d'emploi des femmes de 70 % en 2020.

A cet effet, la politique gouvernementale en faveur de l'égalité professionnelle est articulée autour de trois priorités que sont : l'insertion professionnelle des femmes, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes tout au long de la carrière (recrutement, égalité salariale, articulation des temps de vie, formation, accès aux responsabilités, participation aux instances de décision), et la mixité professionnelle.

Dans le cadre du Comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes tenu le 8 mars 2018, le Gouvernement a réaffirmé son ambition de s'attaquer aux inégalités professionnelles et aux discriminations, et a présenté un plan d'action ambitieux à l'issue d'une concertation avec les organisations syndicales et patronales, le 9 mai 2018.

Construit autour de 15 actions dont certaines sont inscrites dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, ce plan d'action vise à :

- lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail, via notamment une meilleure formation des acteurs, une mobilisation des acteurs du dialogue social et un accompagnement renforcé des victimes,
- en finir avec les écarts de salaires inexplicables (9% au niveau national), en passant d'une obligation de moyens à une obligation de résultats,
- faire progresser l'égalité professionnelle à tous les niveaux (embauche, formation, articulation des temps de vie...).

Les crédits du Fonds social européen peuvent justement être mobilisés pour soutenir des actions nouvelles en matière d'égalité professionnelle et de mixité.

En Ile-de-France, la politique d'égalité professionnelle, conçue et mise en œuvre de manière interministérielle et partenariale avec la Région, les entreprises, les collectivités et associations décline les objectifs nationaux de parvenir à 40 % de femmes entrepreneures en 2017 (cet objectif est prolongé jusqu'en 2020 dans le cadre du **PER-IdF** Interministériel pour l'**égalité professionnelle**) et 40 % de femmes créatrices d'entreprise dans le secteur du Numérique dès 2019 et de parvenir d'ici 2025 à 33 % de métiers mixtes contre 12 % actuellement.

Pour ce faire, plusieurs conventions ou chantiers structurent l'action en faveur de l'égalité professionnelle :

- Convention Pôle Emploi-Préfet de Région,
- Contrat de Plan Etat-Région,
- 3ème Convention **Etat-Région** Région élargie à d'autres partenaires, relative au Plan d'Actions régional (P

2978/100000

Zone géographique *
Ile-de-France

Périmètre géographique
-

Programme *
Programme opérationnel national Emploi/insertion



CRÉER UN APPEL À PROJETS

➤ Cliquez sur les blocs suivants.

pour confirmer la création de l'appel à projets et déplier

À la validation du bloc **Information générales**, le statut de l'appel à projets devient **En création** et une coche verte signale que le bloc est validé.

IDF-AGD46 DIRECCTE Ile-de-france

TÉLÉCHARGER

ABANDONNER L'APPEL À PROJETS

VOIR L'HISTORIQUE

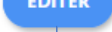
En création

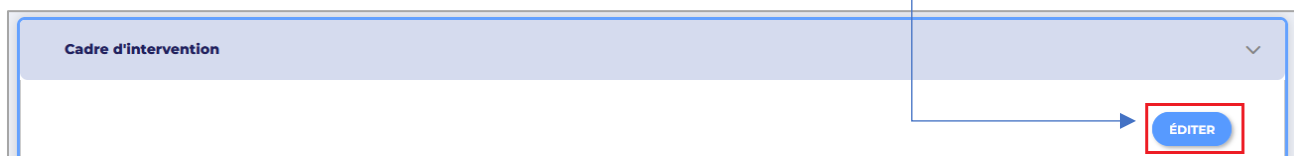
Informations générales

2.2 Renseigner le bloc cadre d'intervention



Ce bloc permet de préciser le périmètre d'intervention de l'appel à projets et d'indiquer la priorité d'investissement et le ou les objectifs spécifiques sélectionnés ainsi que le contexte de l'appel à projets.



- Cliquez sur le bloc « Cadre d'intervention » pour le déplier, puis sur  pour sélectionner le ou les OS d'intervention de l'appel à projets.



- Cochez-la ou les Priorités d'investissement / Objectifs spécifiques de l'appel à projets.

Filterer par objectif spécifique :  

<input type="checkbox"/>	Priorité d'investissement	Objectif spécifique
<input checked="" type="checkbox"/>	1 Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus	1.7 Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi
<input type="checkbox"/>	1 Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus	1.10 Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants
<input type="checkbox"/>	2 Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ainsi que l'intégration sociale et éducative des enfants	2.1 Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale
<input checked="" type="checkbox"/>	2 Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ainsi que l'intégration sociale et éducative des enfants	2.5 Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous
<input type="checkbox"/>	2 Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ainsi que l'intégration sociale et éducative des enfants	2.10 Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants

Les appels à projets peuvent être très ciblés (ouverture d'un seul objectif spécifique sur une priorité) ou plus larges (ouverture de plusieurs objectifs spécifiques et de plusieurs priorités¹).

¹ Une opération doit être rattachée à un objectif spécifique lui-même rattaché à une priorité. Un projet doit donc émerger à un couple unique priorité – objectif spécifique (une même demande ne pourra donc pas être financée au titre de plus d'un objectif spécifique).

Pour chaque priorité d'investissement / objectif spécifique ou dispositif sélectionné, les informations suivantes devront être renseignées :

Objectif spécifique 1.7 Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi	
Contexte de l'objectif spécifique *	Le contexte : diagnostic et enjeux relatifs à l'intervention sur cet OS
Actions visées *	Les actions visées : description des actions éligibles
Objectifs	Les objectifs visés : quelles améliorations ces actions vont permettre vis-à-vis du contexte pré-identifié
Catégorie de candidats éligibles à l'objectif spécifique *	La catégorie de candidats éligibles à l'objectif spécifique : quelles personnes morales peuvent répondre sur cet OS de l'appel à projets
Public cible *	Le public cible : quel public bénéficiera des actions de manière directe (accompagnement) ou indirecte (ingénierie, GPEC etc.)
Autre	Autre : possible d'ajouter des informations complémentaires



➤ Cliquez sur

VALIDER

2.3 Renseigner le bloc résumé de l'appel à projets



Remarque : pour pouvoir publier un appel à projets, le service gestionnaire doit en premier lieu publier un résumé de son appel à projets sur le site fse.gov.fr, et ce avant de pouvoir soumettre son appel à projets à la validation du service superviseur.

La publication du résumé en amont de la publication de l'appel à projets est obligatoire afin de répondre aux exigences règlementaires d'informations préalables. En effet, conformément à la réglementation, l'autorité de gestion doit publier sur le site fse.gov.fr un calendrier des appels à projets prévus et doit le mettre à jour au moins trois fois par an. Ce calendrier est alimenté automatiquement par le module 'Appel à projets' de MDFSE+. Ainsi, il est conseillé de renseigner les résumés d'un ou plusieurs appels à projets trois fois par an afin que les informations permettant d'assurer la publicité des appels à propositions soient disponibles sur fse.gov.fr.

Points de vigilance :

- Le résumé de l'appel à projets ne peut être publié que si les blocs « informations générales », « cadre d'intervention » et « critères pour résumé » sont complétés ;
- La publication du résumé de l'appel à projets ne peut pas avoir lieu le même jour que la publication de l'appel à projets complet : d'une part un délai de 24h sera à minima requis techniquement pour publier le résumé, d'autre part il convient de tenir compte du délai nécessaire au service superviseur pour valider l'appel à projets complet.
- A chaque modification des éléments nécessaires à la complétude du résumé (informations générales, cadre d'intervention, critères pour résumé) en amont de la soumission pour supervision de l'appel à projets, il convient de **republier le résumé afin que ces informations soient à jour** sur fse.gov.fr en cliquant sur « publier le résumé de l'appel à projets ».



- Cliquez sur le bloc **Critères pour résumé** pour le déplier, puis sur **ÉDITER** pour le renseigner.



Remarque : les champs obligatoires à renseigner sont signalés par une *

- Il convient de renseigner les éléments ci-dessous :
- **Montant total du soutien européen prévu :** il s'agit de l'enveloppe dédiée à l'appel à projets. Le montant FSE+ total programmé au titre des projets qui s'y rattachent ne pourra excéder le montant de l'enveloppe dédiée sans que des avenants aux opérations conventionnées ne puissent conduire à le dépasser ;
 - **Date de lancement de l'appel à projets :** cette date pourra être modifiée ultérieurement, mais en cas de modification le résumé devra être republié ;
 - **Date limite de dépôt des candidatures :** les appels à projets permanents ne sont plus acceptés ;
 - **L'objectif spécifique est automatiquement rapatrié** des éléments préalablement renseignés dans le bloc « cadre d'intervention » ;

- **Catégorie de candidats éligibles** : quelles personnes morales peuvent répondre à l'appel à projets, tous objectifs spécifiques confondus (une précision par OS ou thématiques peut être apportée dans ce champ) ;
- **Thème éventuel** de l'appel à projets.

Critères pour résumé

* Champ obligatoire

Montant total du soutien européen prévu *

Date de lancement *

Date limite de dépôt des candidatures *

Objectif(s) spécifique(s) : 1.7 Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi

Catégories de candidats éligibles à l'appel à projets *

B I U I_x ≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡ ≡ A



Remarque : une fois le bloc résumé renseigné, il est possible de télécharger le PDF pour le visualiser avant de sauvegarder et poursuivre.



- Cliquez sur l'icône pour télécharger le PDF du résumé.
- Cliquez sur **Sauvegarder et poursuivre** pour finaliser le résumé.

Thème

Résumé de l'appel à projets

Date de publication du résumé

SAUVEGARDER ET POURSUIVRE

ANNULER

2.4 Publier le résumé sur le site fse.gouv.fr



Pour publier le résumé sur le site fse.gouv.fr, cliquez sur

PUBLIER LE RÉSUMÉ DE L'APPEL À PROJETS

Un message vous informe alors que « le résumé est en attente de publication sur fse.gouv.fr ».



Les éléments du résumé de l'appel à projets seront publiés sur le site fse.gouv.fr sous la forme d'un PDF contenant les champs suivants :

Libellé / Région administrative / Périmètre géographique / Service Gestionnaire / Programme (PO) / PI / Objectifs spécifiques / Catégorie de candidats éligibles (porteurs de projets) / Montant total du soutien européen prévu / Date de lancement de l'appel à projets / Date limite de dépôt des candidatures / Description / Thème.



Remarque : après publication du résumé sur fse.gouv.fr, la date de publication est affichée automatiquement dans le bloc « Critères du résumé » du module Appel à projets de MDFSE+.

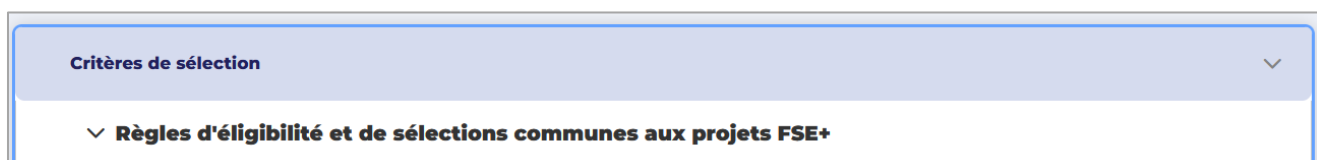


Remarque : les personnes s'étant inscrites à des alertes concernant les appels à projets sur fse.gouv.fr (alerte si un appel à projets est publié dans une région, ou sur une priorité d'investissement/ objectif spécifique) recevront une notification lors de la publication du résumé de l'appel à projets.

2.5 Renseigner le bloc critères de sélection

Ce bloc est composé de deux rubriques :

1. **Règles d'éligibilité et de sélection communes aux projets FSE+ :** cette rubrique est déjà pré-remplie par l'autorité de gestion nationale, car il s'agit d'éléments communs à tous les services gestionnaires. Il n'est donc pas possible de la modifier.



2. **Règles d'éligibilité et de sélection spécifiques à l'appel à projets** permettant d'indiquer les critères de sélection spécifiques au service gestionnaire et/ou à l'appel à projets.



➤ Pour renseigner cette rubrique, cliquez sur le bloc « Critères de sélection » pour le déplier, puis sur **ÉDITER**.



Remarque : les champs obligatoires à renseigner sont signalés par une *

- Vous pouvez renseigner les informations suivantes :
- **Début et fin de réalisation des opérations ;**
 - **Durée minimum et maximum des opérations :** pour rappel, les opérations sont limitées à 48 mois de réalisation ;
 - **Montant minimum FSE+ ;**
 - **Montant minimum du coût total éligible ;**
 - **Taux d'intervention FSE+ maximum :** taux de cofinancement FSE+ maximum, modulable en fonction des appels à projets (seul un taux à zéro ne sera pas accepté) ;
 - **Cadre :** ce champ permet d'indiquer le cadre dans lequel s'inscrivent les critères de sélection spécifiques au service gestionnaire (ex : rappeler que les financements européens seront exclusivement attribués à des opérations individuelles et à des personnes morales, mentionner si ces critères de sélection sont définis ou validés par un comité régional ou national de suivi, indiquer que la définition de ces critères a pour objectif de financer certains projets et d'en exclure d'autres dont la valeur ajoutée n'apparaîtrait pas suffisante eu égard aux objectifs du programme ou encore que la sélection des projets s'appuie sur une analyse particulière du rapport coûts/avantages d'un apport du FSE+, en tenant compte de la logique « projet » et de l'effet levier du FSE+ ainsi que du caractère novateur et transférable du projet) ;
 - **Critères spécifiques de sélection des opérations ;**
 - **Règles particulières d'éligibilité et de justification des dépenses ;**
 - **Autre :** éventuel complément d'information à apporter.

▼ **Règles d'éligibilité et de sélection spécifiques à l'appel à projets**

* Champ obligatoire

Début de réalisation des opérations *

 📅

Fin de réalisation des opérations *

 📅

Durée minimum des opérations

 mois

Durée maximum des opérations

 mois

Montant minimum FSE

 €

Montant minimum coût total éligible

 €

Taux d'intervention FSE maximum *

Cadre *

B I U T_x = = = ☰ ☷ ☹ ☺ A

Renseignez la description ici

Règles particulières d'éligibilité et de justification des dépenses

Renseignez la description ici

Critères spécifiques de sélection des opérations

Renseignez la description ici

Autre

Renseignez la description ici



➤ Cliquez sur

SAUVEGARDER ET POURSUIVRE



Remarque : la soumission de l'appel à projets au service superviseur n'est possible que lorsque le résumé de l'appel à projets est publié sur fse.gouv.fr.

2.6 Renseigner le bloc profils de plan de financement

Il convient d'indiquer au sein de ce bloc le ou les différents profils de plan de financement qui seront ouverts aux candidats de l'appel à projets.



Remarque : seuls les postes de dépenses ouverts dans le profil de plan de financement permis par l'appel à projets et sélectionné par l'opérateur dans sa demande seront à renseigner.



Remarque : concernant la définition des profils de plan de financement il convient de se référer au document « Présentation des profils de plan de financement » et au « Vadémécum sur le recours aux options de coûts simplifiés (OCS) » diffusés par la DGEFP.

Il est fortement déconseillé de cocher tous les profils de plan de financement. Pour rappel, le service gestionnaire doit créer un profil de plan de financement par catégorie/type d'opérations afin de limiter le nombre de forfaits ouverts et garantir une égalité de traitement entre les candidats. **Tous les porteurs qui mettent en œuvre le même type d'opérations doivent se voir appliquer la même OCS.**

Pour les organismes intermédiaires, si un appel à projets ouvre plusieurs dispositifs au sein d'un même OS et que les profils de plan de financement choisis diffèrent pour chaque dispositif il ne sera pas possible d'indiquer via le bloc « profils de plan de financement » quels profils s'appliquent à quel dispositif. Ainsi, tous les profils de plan de financement correspondant aux différents dispositifs devront être sélectionnés et il sera nécessaire de préciser dans le texte de l'appel à projets (par exemple dans les critères de sélection) quels profils de plan de financement sélectionnés correspondent à chaque dispositif.



- Cliquez sur le bloc **Profils de plan de financement** pour le déplier, puis sur chaque objectif spécifique listé (rapatrié depuis le bloc « cadre d'intervention ») pour indiquer les plans de financement ouverts.
- Pour chaque OS, cochez-le ou les profils de plans de financement que vous souhaitez ouvrir :

Profils de plan de financement
✕
⌵

Associer les profils de plan de financement au dispositif suivant

Objectif spécifique 1.7 Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi

⬆
⬆

	Codification du profil	Taux réglementaires	Taux applicables	Postes de dépense ouverts	Coûts réels et/ou coûts standards unitaires	Libellé du profil de financement
<input type="checkbox"/>	DPEX_R			Dépenses de prestations externes	Réel	Opération entièrement mise en œuvre via des prestations externes
<input type="checkbox"/>	DPE_CSUI/CR40%	CR40	40	Dépenses de personnel	Coût standard unitaire	Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (DPE_CSUI_cout horaire) pour calculer les coûts restants



- Cliquez sur **VALIDER** une fois la sélection effectuée.

Liste des profils de financement ajoutés

DPE_CSUI/CR40%
Taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (DPE_CSUI_cout horaire) pour calculer les coûts restants
✕

DPE_CSUI/DPF_R/DPEXT_R/DPAR_R/DP17%
Taux forfaitaire de 7% des dépenses de personnel (DPE_CSUI_cout horaire), de fonctionnement, de prestations et de participants (au réel) pour calculer les dépenses indirectes
✕

VALIDER

ANNULER

2.7 Consulter le PDF pour visualiser l'appel à projets

Une fois l'appel à projets renseigné, il est possible de télécharger le PDF pour le visualiser.



- Cliquez sur l'icône **Télécharger** pour télécharger le PDF de l'appel à projets.

Appel à projets Appel à projet Egalité Femmes Hommes

IDF-AGD46 DIRECCTE Ile-de-france

↓ TÉLÉCHARGER

ABANDONNER L'APPEL À PROJETS

VOIR L'HISTORIQUE

En création

Informations générales ✓ >

Cadre d'intervention ✓ >

2.8 Valider en interne un appel à projets soumis par un gestionnaire



Si l'appel à projets est rédigé par un profil gestionnaire, ce dernier doit cliquer sur

SOUMETTRE À VALIDATION L'APPEL À PROJETS

afin de soumettre l'appel à projets complet à son chef de service.

Appel à projets AAP_ZKH_AGD_test_desinscription_OS_4A

L'appel à projets a bien été soumis à validation.

IDF-AGD103 DIRECCTE Ile-de-france

↓ TÉLÉCHARGER VOIR L'HISTORIQUE

En attente de validation interne



Une fois l'appel à projets soumis, le chef de service doit repasser sur l'ensemble des blocs

et cliquer sur **VALIDER ET PASSER À LA SECTION SUIVANTE** puis sur **VALIDER LA SECTION** disponible sur le dernier bloc afin de valider l'appel à projets.

Afin de demander une modification, il convient de cliquer sur

DEMANDER UNE MODIFICATION

Il est également possible d'éditer directement chaque bloc afin de réaliser des modifications avant validation de l'appel à projets.

Une fois la dernière section validée, la validation interne de l'appel à projets par le chef de service est nécessaire pour pouvoir le soumettre à la validation du service superviseur (AGD pour les OI et DGEFP pour les AGD).

Pour ce faire, cliquez sur

VALIDER EN INTERNE

Enfin, pour soumettre l'appel à projets au service superviseur, il convient de cliquer sur

SOUMETTRE APPEL À PROJETS AU SERVICE SUPERVISEUR



Remarque : la soumission de l'appel à projets au service superviseur n'est possible que lorsque le résumé de l'appel à projets est publié sur fse.gouv.fr

2.9 Valider en interne l'appel à projets rédigé par le chef de service

La validation interne de l'appel à projets par le chef de service est nécessaire pour pouvoir le soumettre à la validation du service superviseur (AGD pour les OI et DGEFP pour les AGD).



Pour ce faire, cliquez sur

VALIDER EN INTERNE

Enfin, pour soumettre l'appel à projets au service superviseur, il convient de cliquer sur

SOUMETTRE APPEL À PROJETS AU SERVICE SUPERVISEUR



Remarque : la soumission de l'appel à projets au service superviseur n'est possible que lorsque le résumé de l'appel à projets est publié sur fse.gouv.fr

L'appel à projets passe alors au statut **En attente de validation**. Le chef de service ne peut plus modifier l'appel à projets.

The screenshot displays a user interface for project submission. At the top, a green message box states: "L'appel à projets a bien été soumis à validation au service superviseur." Below this, the project details are shown: "IDF-AGD46" and "DIRECCTE Ile-de-france". To the right, there are two buttons: "TÉLÉCHARGER" (with a download icon) and "VOIR L'HISTORIQUE" (with a refresh icon). A red box highlights the status "En attente de validation". At the bottom, a blue information bar contains an information icon and the text: "Cet appel à projets est en cours d'analyse par Autorité Pilotage et administration du PO". A blue arrow points from the text "En attente de validation" in the paragraph above to the highlighted status box in the screenshot.

3. Validation de l'appel à projets par le service superviseur de l'AGD

Après validation interne de l'appel à projets, celui-ci est soumis pour validation au service superviseur. L'appel à projets soumis est affiché sur la page d'accueil du service superviseur.



Remarque : seul le chef de service peut valider un appel à projets soumis au service superviseur. En effet, les profils gestionnaires ne peuvent pas valider des appels à projets.

- Cliquez sur **VOIR** pour accéder à l'appel à projets soumis.

The screenshot shows the 'Ma Démarche FSE+' dashboard. At the top, there is a navigation bar with 'Notifications', 'Mon profil', 'Accessibilité', and 'Se déconnecter'. Below this is a search bar and a menu with 'Accueil', 'Opérations', 'Programmes', 'Contrôles', 'Pilotage', and 'Administration'. The main content area is titled 'Bienvenue' and features a section for 'Appels à projets supervisés' with a notification badge '5'. This section lists three calls to projects, each with a 'VOIR' button:

- IDF-AGD117**: Du 31/05/2022 au 30/06/2022. Subvention: AAP_test_4126_4.
- IDF-AGD112**: Du 01/06/2022 au 30/06/2022. Subvention: Ile-de-France_dgdf.
- IDF-AGD85**: Du 09/05/2022 au 31/05/2022. Subvention: APP_AGD_1851_5.

On the right, there is a section 'Vos Actualités FSE' with a date '16/06/2022' and the title 'Une semaine pour soutenir l'emploi des personnes handicapées'.



Remarque : le service superviseur peut également accéder à l'appel à projets en sélectionnant dans le menu **PROGRAMMES** la commande « Appels à projets ».

The screenshot shows the 'Appels à projets' table. The table has columns for 'Libellé', 'Code', 'Statut', 'Zone Géographique', 'Service Gestionnaire', 'Programme', and 'Subvention globale'. The first row is highlighted with a red box around the 'VOIR' button.

Libellé	Code	Statut	Zone Géographique	Service Gestionnaire	Programme	Subvention globale
AAP_AGD_0604_1	IDF-AGD0	En création	Ile-de-France	DIRECCTE Ile-de-france	Nouveau PO - 0604	Sans objet
AAP_AGD_0604_2	IDF-AGD1	Validé	Ile-de-France	DIRECCTE Ile-de-france	Nouveau PO - 0604	Sans objet
AAP_AGD_IDF_1	IDF-AGD10	Validé	Ile-de-France	DIRECCTE Ile-de-france	Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences	Sans objet

3.1 Valider l'appel à projets sans demande de modifications



- Si un bloc ne nécessite pas de modification, dépliez le bloc et cliquez sur

VALIDER ET PASSER À LA SECTION SUIVANTE

- Répétez cette opération pour chaque bloc si vous n'avez pas de modifications à demander.
- Lorsque vous êtes positionné sur le dernier bloc de l'appel à projets (Profils de plan de financement), cliquez sur

VALIDER LA SECTION

- Cliquez sur

VALIDER L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets passe alors au statut « **Validé** ».



Remarque : l'appel à projets validé ne sera publié sur le site Fse.gouv.fr qu'à la date de lancement prévue dans le bloc « Critères pour résumé ». Aucune nouvelle action n'est attendue.

- Vous pouvez consulter l'historique de l'appel à projets en cliquant sur

VOIR L'HISTORIQUE ↻

3.2 Demander des modifications



- Pour demander la modification du contenu d'un bloc, dépliez le bloc et cliquez sur

DEMANDER UNE MODIFICATION

- Saisissez dans le champ texte les corrections souhaitées et cliquez sur **valider**.

Indiquez les mesures correctives à apporter à la section Informations générales *

test

VALIDER **ANNULER**

- Il est ensuite possible de **modifier le commentaire** effectué, de le **supprimer** ou de le **valider et passer à la section suivante**.



- Répétez l'opération pour chaque bloc pour lequel vous souhaitez demander des modifications.
- Si un bloc ne nécessite pas de modification, dépliez le bloc et cliquez sur **VALIDER ET PASSER À LA SECTION SUIVANTE**
- Répétez cette opération pour chaque bloc si vous n'avez pas de modifications à demander.
- Lorsque vous êtes positionné sur le dernier bloc de l'appel à projets (Profils de plan de financement), cliquez sur **VALIDER LA SECTION**
- Pour transmettre la ou les demandes de modification au service gestionnaire, cliquez sur **Envoyer X demande(s) de modification** une fois tous les blocs validés.

Informations générales	👁️ Demande de modification de	>
Cadre d'intervention	✅ Validé	>
Critères pour résumé	👁️ Demande de modification de	>
Critères de sélection	✅ Validé	>
Profils de plan de financement	✅ Validé	>
<div style="border: 1px solid red; padding: 2px; display: inline-block;"> ENVOYER 2 DEMANDE(S) DE MODIFICATION </div>		

L'appel à projets passe alors au statut **En attente de modification**. Le service gestionnaire récupère la main sur l'appel à projets pour procéder aux modifications demandées par le service superviseur.

IDF-AGD45 DIRECCTE Ile-de-france

[TÉLÉCHARGER](#)
[VOIR L'HISTORIQUE](#)

En attente de modification

4. Prise en compte des modifications demandées par le service superviseur

Le chef de service responsable de l'appel à projets peut voir si des demandes de modification sont demandées par le service superviseur en cliquant sur l'onglet **Mes appels à projets** de sa page d'accueil. Cet onglet indique le **statut** de l'appel à projets (« En création », « En attente de modification » dans le cas d'une demande de modification, etc.).

The screenshot shows a dashboard with two main sections. The left section, titled 'Mes appels à projets', is highlighted with a red box. It contains a list of projects with columns for ID, dates, and status. The first project, 'IDF-AGD130', has a status of 'En création', which is also highlighted with a red box. The second project, 'IDF-AGD129', has a status of 'En création'. The third project, 'IDF-AGD128', has a status of 'En création'. A 'VOIR TOUT (55)' button is located at the bottom of this section. The right section, titled 'Vos Actualités FSE', features a photo of a person using a prosthetic hand and a text update dated 10/06/2022.



Cliquez sur

VOIR

pour accéder à l'appel à projets et le modifier.

4.1 Réaliser les modifications demandées

- Si un bloc a été validé par le service superviseur il est indiqué **Validé**, aucune action n'est alors requise sur ce bloc.

Informations générales Demande de modification de >

Cadre d'intervention Validé >

Critères pour résumé Demande de modification de >

Critères de sélection Validé >

Profils de plan de financement Validé >

SOUMETTRE L'APPEL À PROJETS



Si un bloc comporte des demandes de modifications, cliquez sur ce bloc pour les adresser.

- Dépliez le bloc, et cliquez sur Voir mon commentaire du pour afficher la modification demandée par le service superviseur.
- Puis cliquez sur pour effectuer les modifications directement dans le bloc texte.
- Une fois les modifications effectuées, cliquez sur

Date de publication du résumé
28/04/2022

Voir mon commentaire du 04/05/2022
test

- Les informations renseignées dans les sections « Informations générales », « Cadre d'intervention » et « Critères pour résumé » sont reprises dans le résumé publié sur fse.gouv.fr. Aussi, si des modifications sont réalisées sur ces blocs, vous devez republier le résumé de l'appel à projets sur fse.gouv.fr.



- Pour ce faire, cliquez sur le bloc « Critères pour résumé » pour le déplier.

Critères pour résumé	 Le résumé doit être publié	>
Critères de sélection	 Demande de modification de de service - pilotage et administration du PO chef	>
Profils de plan de financement	 À valider - Modifié par de service AGD chef le 12/04/2022	>

SOUMETTRE L'APPEL À PROJETS

➤ Cliquez sur **PUBLIER LE RÉSUMÉ DE L'APPEL À PROJETS**

Thème
-

Date de publication du résumé
-


PUBLIER LE RÉSUMÉ DE L'APPEL À PROJETS


Un message vous informe que **le résumé est en attente de publication sur fse.gouv.fr.**

 Ce résumé est en attente de publication sur fse.gouv.fr.

Critères de sélection	 Demande de modification de de service - pilotage et administration du PO chef	>
Profils de plan de financement	 À valider - Modifié par de service AGD chef le 12/04/2022	>

SOUMETTRE L'APPEL À PROJETS

 **Remarque :** après publication du résumé sur fse.gouv.fr, la date de publication est affichée automatiquement dans le bloc 'Critères du résumé' du module Appel à projets de MDFSE+.

 **Remarque :** les personnes s'étant inscrites à des alertes concernant les appels à projets sur fse.gouv.fr (alerte si un appel à projets est publié dans une région, ou sur une priorité d'investissement/ objectif spécifique) recevront une notification lors de la publication du résumé de l'appel à projets.

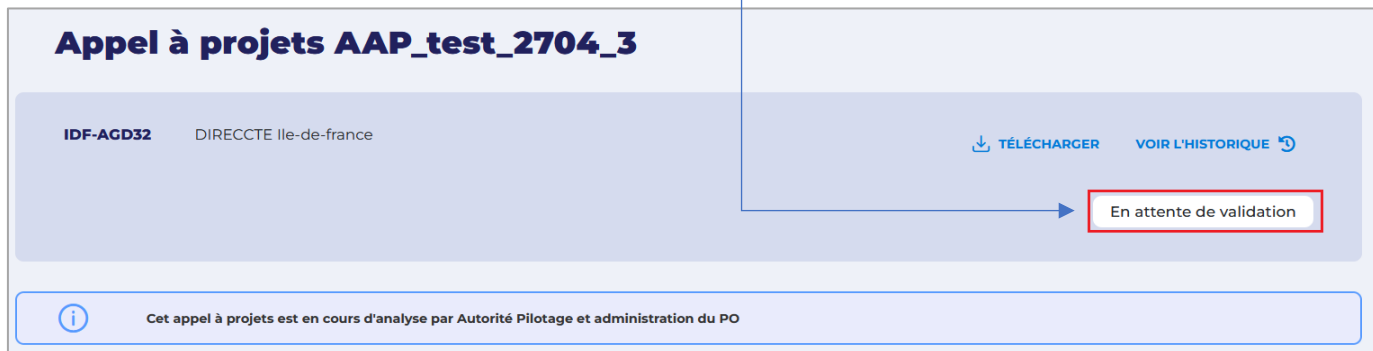
4.2 Soumettre l'appel à projets modifié au service superviseur



Une fois toutes les modifications effectuées, cliquez sur

SOUMETTRE APPEL À PROJETS AU SERVICE SUPERVISEUR

L'appel à projets passe alors au statut **En attente de validation**. Le chef de service ne peut plus modifier l'appel à projets.



The screenshot displays a user interface for a project call. At the top, the title "Appel à projets AAP_test_2704_3" is shown in a dark blue font. Below the title, the identifier "IDF-AGD32" and the organization "DIRECCTE Ile-de-france" are listed. On the right side, there are two buttons: "TÉLÉCHARGER" with a download icon and "VOIR L'HISTORIQUE" with a refresh icon. A red box highlights the status "En attente de validation", with a blue arrow pointing to it from the text above. At the bottom, a light blue information bar contains an information icon and the text "Cet appel à projets est en cours d'analyse par Autorité Pilotage et administration du PO".


5. Validation de l'appel à projets par le service superviseur


L'appel à projets modifié et resoumis à validation s'affiche sur la page d'accueil du profil superviseur pour validation.



The screenshot shows a dashboard for a supervisor. At the top, there are two tabs: 'Mes appels à projets' and 'Appels à projets supervisés'. The 'Appels à projets supervisés' tab is highlighted with a red box and has a red notification bubble with the number '5'. Below the tabs, there are two project entries. Each entry consists of a bold ID, a date range, a project name, and a 'VOIR' button.

ID	Date Range	Project Name	Action
IDF-O116	Du 31/05/2022 au 30/06/2022	AAP_test_4126_3	VOIR
IDF-O180	Du 09/05/2022 au 31/05/2022	APP_OI_1851	VOIR

 **Remarque :** le service superviseur peut également accéder à l'appel à projets en sélectionnant dans le menu **PROGRAMMES** la commande « Appels à projets ».

 ➤ Cliquez sur [VOIR](#) pour accéder à l'appel à projets resoumis à validation.

5.1 Vérifier et valider les modifications

Les blocs modifiés par le chef de service comportent la mention « À valider - soumis par... ».



- Cliquez sur un bloc indiquant **À valider** pour le déplier.

Informations générales	✓ Validé	>
Cadre d'intervention	✓ À valider - soumis par le service DIRECCTE Ile-de-france	>
Critères pour résumé	✓ Validé	>
Critères de sélection	✓ À valider - soumis par le service DIRECCTE Ile-de-france	>
Profils de plan de financement	✓ À valider - soumis par le service DIRECCTE Ile-de-france Ce bloc ne peut être validé sans au préalable la validation du bloc 'Cadre d'intervention'	>

VALIDER L'APPEL À PROJETS

Le contenu modifié est affiché dans un cadre spécifique. Une commande **Ancienne valeur** vous permet d'afficher le précédent contenu.

The screenshot shows a web interface for a project intervention framework. At the top, there is a header 'Cadre d'intervention' with a green checkmark and the text 'À valider - soumis par le service DIRECCTE Ile-de-france'. Below this, there is a section for 'Objectif spécifique' with the text '1.h Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés'. This is followed by 'Contexte de l'objectif spécifique *' and a sub-section 'Déclinaison du contexte de l'AAP pour chaque OS : cadres UE, national et régional'. The main section is 'Modifications à vérifier', which includes 'Actions visées *' and a reference to 'c/c de l'AAP 2021'. A list of actions is provided, such as 'visant la création/reprise d'entreprise par les femmes' and 'favorisant la mixité professionnelle'. At the bottom of this section, there is a button labeled 'Ancienne valeur' which is highlighted with a red box and a blue arrow pointing to it from the left.

- Vous pouvez demander une nouvelle modification au chef de service en cliquant sur **Demander une modification**

This screenshot shows a portion of the form with a link '> Voir mon commentaire du 12/04/2022'. Below the link is a blue button labeled 'DEMANDER UNE MODIFICATION'. Further down is a button labeled 'VALIDER LA SECTION'. At the bottom of the form area is a button labeled 'VALIDER L'APPEL À PROJETS'.



- Dans le cas contraire, cliquez sur **VALIDER ET PASSER À LA SECTION SUIVANTE**
- Lorsque vous êtes positionné sur le dernier bloc de l'appel à projets (Profils de plan de financement), cliquez sur **VALIDER LA SECTION**

5.2 Valider l'appel à projets



Pour valider l'appel à projets, cliquez sur **Valider l'appel à projets**

Critères de sélection ✓ Validé

Profils de plan de financement ✓ Validé

VALIDER L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets passe alors au statut **Validé**.

IDF-AGD10 DIRECCTE Ile-de-france

TÉLÉCHARGER VOIR L'HISTORIQUE

Publié le 21/04/2022

Validé



Remarque : l'appel à projets validé ne sera publié sur le site Fse.gov.fr qu'à la date de lancement prévue dans le bloc « Critères pour résumé ». Aucune nouvelle action n'est attendue.

➤ Vous pouvez consulter l'historique de l'appel à projets en cliquant sur

[VOIR L'HISTORIQUE](#)

Date	Utilisateur	Message
21/04/2022 01:00	Automatique	Publication de l'appel à projets sur le site fse.gov.fr
20/04/2022 18:47	de service - pilotage et administration du PO chef	Validation de l'appel à projets AAP_AGD_IDF_1.
20/04/2022 18:46	de service AGD chef	Soumission à la validation de l'appel à projets AAP_AGD_IDF_1.

6. Prolongation de l'appel à projets






Si l'appel à projets doit être prolongé, le chef de service doit soumettre une demande motivée à son service superviseur pour validation. À l'issue de cette validation, le chef de service peut modifier la date de fin de candidature d'un appel à projets validé.

Pour prolonger l'appel à projets :

- Sélectionnez dans le menu **PROGRAMMES** la commande « Appels à projets ».






- Cliquez sur l'icône  en vis-à-vis de l'appel à projets.

Appels à projets								CRÉER UN APPEL À PROJETS  
Libellé	Cod e	Statut	Zone Géographique	Service Gestionnaire	Programme	Subventio globale		
AAP_AGD_0604_1	IDF-AGD0	En création	Ile-de-France	DIRECCTE Ile-de-france	Nouveau PO - 0604	Sans objet		
AAP_AGD_0604_2	IDF-AGD1	Validé	Ile-de-France	DIRECCTE Ile-de-france	Nouveau PO - 0604	Sans objet		
AAP_AGD_IDF_1	IDF-AGD10	Validé	Ile-de-France	DIRECCTE Ile-de-france	Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences	Sans objet		



- Cliquez sur le bloc **Critères pour résumé** pour le déplier.

Informations générales		>
Cadre d'intervention		>
Critères pour résumé		>





- Cliquez sur **MODIFIER**



Remarque : seul le champ « Date limite de dépôt des candidatures » est modifiable.

- Modifiez la date limite de dépôt.

Montant total du soutien européen prévu *	<input type="text" value="1000000"/>
Date de lancement *	<input type="text" value="11/04/2022"/> 
	Date limite de dépôt des candidatures *
	<input type="text" value="14/04/2022"/> 
Objectif(s) spécifique(s) :	1.H Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés; 1.L Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les personnes les plus démunies et les enfants

SAUVEGARDER ET POURSUIVRE

- Cliquez sur
- Le résumé de l'appel à projets sera automatiquement mis à jour sur le site fse.gouv.fr.

Création et supervision d'un appel à projets

Manuel du
gestionnaire

-

Septembre 2022